

projet de loi C-62, Loi concernant les télécommunications, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat ou toute question s'y rattachant.

Plaît-il aux sénateurs d'adopter cette motion?

Le sénateur Frith: Honorables sénateurs, je propose que les propos tenus par le sénateur Lynch-Staunton après la présentation de la motion soient maintenus tels quels et je propose l'ajournement du débat.

Le sénateur Lynch-Staunton: Je vous remercie.

(Sur motion du sénateur Frith, le débat est ajourné.)

AFFAIRES SOCIALES, SCIENCES ET TECHNOLOGIE

TROISIÈME RAPPORT—RÉPONSE À DES RECOMMANDATIONS— RECOURS AU RÈGLEMENT

L'honorable Jack Marshall: Honorables sénateurs, j'ai des problèmes en ce qui concerne la suite qui a été donnée au Troisième rapport du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie que j'ai déposé le 18 février dernier. Dans mon rapport, je demandais instamment au gouvernement de déposer sa réponse aux recommandations du rapport intitulé *Presque trop tard*, sans plus attendre et d'annoncer sa décision de donner suite immédiatement aux trois premières qui traitent du sort des membres de la marine marchande.

Le sénateur Molgat, le sénateur Roblin, le sénateur Kinsella et le sénateur David ont appuyé ce rapport même si leur appui a changé. Le sénateur Molgat a suggéré que j'envoie au ministre une invitation lui demandant de comparaître devant le Sénat. Le sénateur Roblin a rétorqué que le ministre devrait comparaître devant le Sous-comité sénatorial des affaires des anciens combattants. Finalement, le rapport a été adopté à l'unanimité, mais j'ignore encore qui doit inviter le ministre des Anciens combattants. Est-ce à moi de le faire au nom du sous-comité? Est-ce au sénateur David, en sa qualité de président du Comité des Affaires sociales, des sciences et de la technologie, ou est-ce au président au nom du Sénat? Si on a l'intention d'inviter le ministre à comparaître devant le Comité plénier, j'aimerais qu'on me dise quelle est la position du Sénat. Je veux bien écrire au ministre, mais je demanderais dans ce cas que l'on m'éclaire un peu.

L'honorable Paul David: J'avais l'impression, sénateur Marshall, qu'il avait recommandé que le ministre soit invité à comparaître devant le Sous-comité des affaires des anciens combattants, mais on me dit que l'invitation devrait venir du président. Je m'en charge donc.

L'honorable Gildas L. Molgat (chef adjoint de l'opposition): En ce qui nous concerne, nous serions très heureux que le ministre compareaisse devant le Comité plénier. Cela permettrait à tous les sénateurs de lui poser des questions et d'entendre ce qu'il a à dire au sujet de cette question importante. Nous serions très heureux que le ministre soit invité à comparaître devant le comité plénier. En fait, nous préfererions ça.

Le sénateur David: Mais on peut arriver aux mêmes résultats au comité. Étant donné que nous savons qu'une invitation doit être envoyée au ministre pour lui demander de comparaître devant le comité, tous les sénateurs peuvent venir assister à l'audience. Il y aura ainsi, à mon avis, autant de sénateurs au comité qu'il y en a au Sénat.

[Français]

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL SUR LE RENOUVELLEMENT DU CANADA

ÉTUDE DU RAPPORT DU COMITÉ—AJOURNEMENT DU DÉBAT

Le Sénat passe à l'étude du rapport du Comité mixte spécial du renouvellement du Canada, en date du 28 février 1992 (document parlementaire No. 343-416A).

L'honorable Gerald-A. Beaudoin: Honorables sénateurs, le comité parlementaire mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes sur le renouvellement du Canada a déposé son rapport le 28 février 1992. Ce comité tripartite composé de 30 membres a commencé son travail le 25 septembre dernier. Il a reçu 3,000 mémoires, 2,000 lettres, entendu 700 témoins et tenu 78 séances publiques d'une durée de 227 heures.

Il a eu l'honneur de rencontrer les premiers ministres provinciaux Bob Rae, Joe Ghiz, Clyde Wells, Frank McKenna, Don Cameron, Roy Romanow, Gary Filmon, et, en privé, certains membres dont des membres du côté du gouvernement et l'honorable André Ouellet du comité directeur, qui ont pu discuter avec le premier ministre Robert Bourassa. Les membres du comité ont entendu plusieurs comités provinciaux sur la Constitution nous faire part de leurs commentaires et conclusions.

Je félicite tous les membres de notre comité parlementaire, composé de 17 conservateurs, de 10 libéraux et de 3 néo-démocrates, pour le travail gigantesque qu'ils ont accompli. On me permettra de mentionner le travail des sénateurs MacEachen, Barootes, Teed, Stollery, Oliver, Hays, Meighen, Beaulieu et De Bané. Je remercie aussi les autres membres du Sénat qui sont venus nous aider de temps à autres. Le rythme des activités était extrêmement rapide et lourd. Jamais un comité parlementaire, en si peu de temps, n'aura eu à se pencher aussi en profondeur, à la fois, sur le fédéralisme et le parlementarisme canadiens.

Le rapport de ce comité parlementaire déposé le 28 février 1992 est unanime à 90 pour cent. Les trois dissidences significatives portent sur les pouvoirs du Sénat et sur deux points principaux du partage des compétences: la culture et le développement régional; les autres dissidences sont plutôt mineures.

Analysons succinctement les dix points principaux du rapport.

● (1700)

[Traduction]

1. Le Sénat. Issu de la tradition parlementaire britannique, notre Sénat, comme la Chambre des lords dont il s'est inspiré, n'est pas élu. Depuis des décennies, et plus particulièrement depuis une vingtaine d'années, de nombreuses propositions de réforme du Sénat canadien ont été formulées. Notre comité parlementaire aurait pu préconiser le modèle allemand de Chambre haute, comme l'a fait la commission Pepin-Robarts en 1979, ou un modèle utilisé dans une autre fédération.

Il aurait aussi pu recommander son abolition. Pour l'abolir, il faut toutefois l'unanimité, et un certain nombre de provinces souhaitent conserver le Sénat, pour pouvoir dire leur mot au sein de l'une des institutions centrales canadiennes. Nous avons donc recommandé au Parlement et à ses représentants que les sénateurs soient élus, comme le gouvernement l'a